

Rencontre annuelle des AFP des Savoie

■ Fédération
Départementale des AFP
de Savoie

■ Union des Associations
Foncières Autorisées de Haute-
Savoie

12 octobre 2018 -
Bellecombe en Bauges



Mot d'accueil

Monsieur BERTHALAY Jean-Luc, *Maire de Bellecombe en Bauges*

Madame LUTZ Michèle, *VP de la commission Education au territoire (PNRMB)*

Monsieur BLANC Stéphane, *Président de l'AFP des Cols du Golet et de Bornette*

Madame BASSI-LEGER Monique, *Présidente de la FDAFP73* et Monsieur Bruno SONNIER, *Président de l'UAFA 74*



Programme de la journée

■ PRESENTATION DE L'AFP DES COLS DE BORNETTE ET DU GOLET

Stéphane BLANC

■ LES AFP EN PAYS DE SAVOIE

x **Présentation et enjeux**

Intervention de Monique BASSI-LEGER

et Bruno SONNIER

■ L'ATELIER THEMATIQUE :

Quelles ressources pour financer le fonctionnement de nos AFP ? Des exemples opérationnels à mobiliser :

x la réalisation de travaux

x la mise en place de contrats de location

x l'instauration d'une redevance

■ Les AFP et la **nouvelle politique pastorale** du Conseil Savoie Mont Blanc

Elus du Conseil Savoie Mont Blanc

■ 12 h15 CONCLUSIONS DE LA MATINEE et DIALOGUE AVEC LES ELUS DU CONSEIL SAVOIE MONT BLANC



L'AFP des Cols du Golet et de Bornette

“

A l'origine du projet la création d'une piste pastorale...un projet de 30 ans

”



L'AFP des Cols du Golet et de Bornette

FICHE D'IDENTITÉ

4 Communes concernées par l'AFP : Bellecombe-en-Bauges (73), Doucy-en-Bauges (73), Doussard (74) et Lathuille (74)

Date de création : automne 2011

Surface de l'AFP : 460 ha

Nombre de propriétaires : environ 74 comptes cadastraux → collectivités / propriétaires exploitants / autres propriétaires

Nombre de parcelles : 220

Président : Stéphane BLANC (agriculteur) depuis la création

RESSOURCES

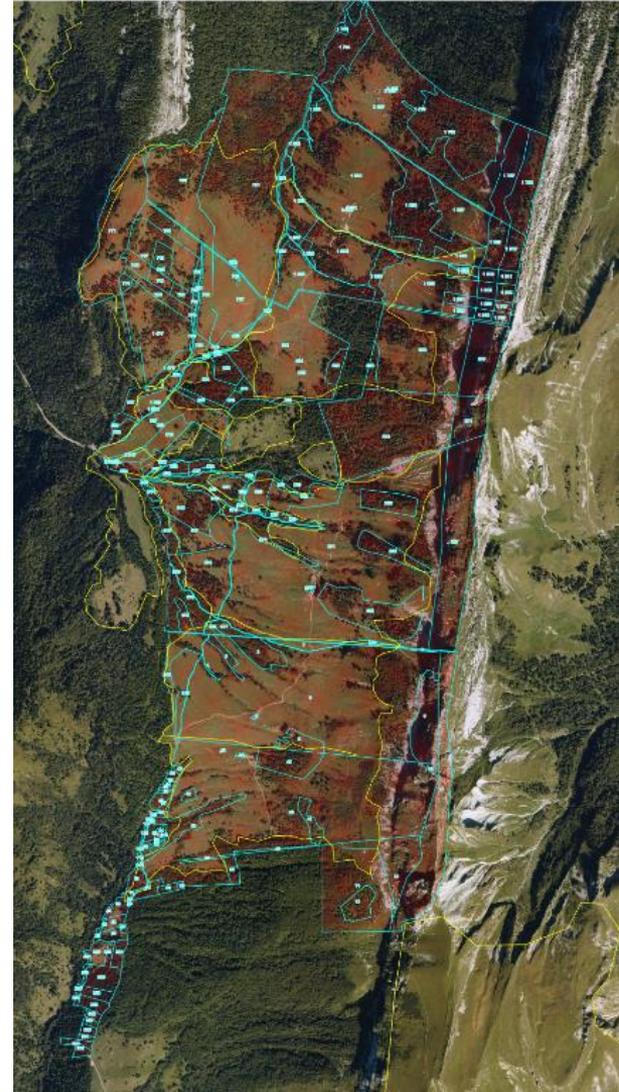
Aide au démarrage

Partenariat : commune / portage administratif

Loyers : 40 €/ha/an dont 10 % sont conservés par l'AFP → fonctionnement

Subventions investissement : aides du CD 73/74, PPT

Travaux : participation des bénéficiaires des travaux au fonctionnement de l'AFP : 5 % du montant des travaux



L'AFP des Cols du Golet et de Bornette

FONCTIONNEMENT

L'AFP se réunit en assemblée générale une fois par an .

Environ 35 personnes présentes en 2014.

Le bureau se réunit deux à trois fois par an ; il est constitué pour les membres titulaires :

- d'un membre désigné par la commune de Bellecombe-en-Bauges,
- d'un membre désigné par la commune de Doucy-en-Bauges,
- de sept membres élus.

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE L'AFP

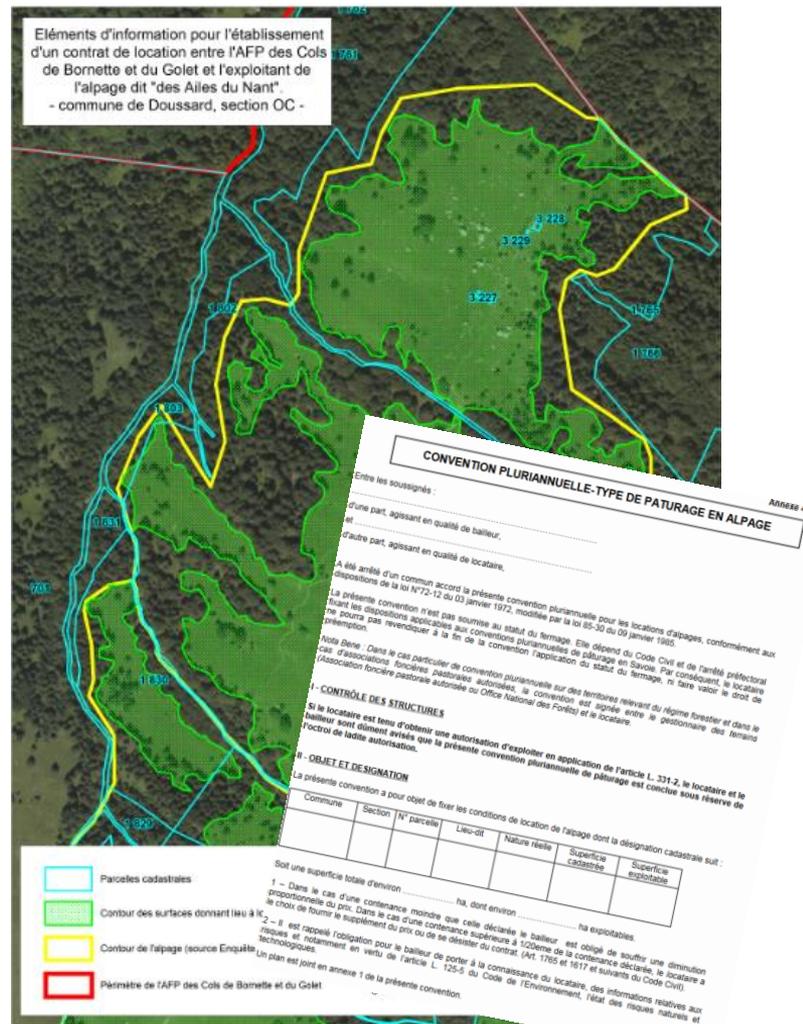
L'AFP s'occupe de la location des terrains à des exploitations agricoles pour une surface d'environ 150 ha.

Des conventions pluriannuelles de pâturage sont signées avec **six exploitants**.

Les surfaces attribuées aux éleveurs varient de 1 à 40 ha constituées uniquement de surface de pâturage.

Trois éleveurs exploitent avec des vaches laitières et les autres éleveurs font pâturer des génisses.

Les loyers seront en partie reversés aux propriétaires.



L'AFP des Cols du Golet et de Bornette

TRAVAUX

L'AFP travaille en collaboration étroite avec la commune de Bellecombe-en-Bauges.

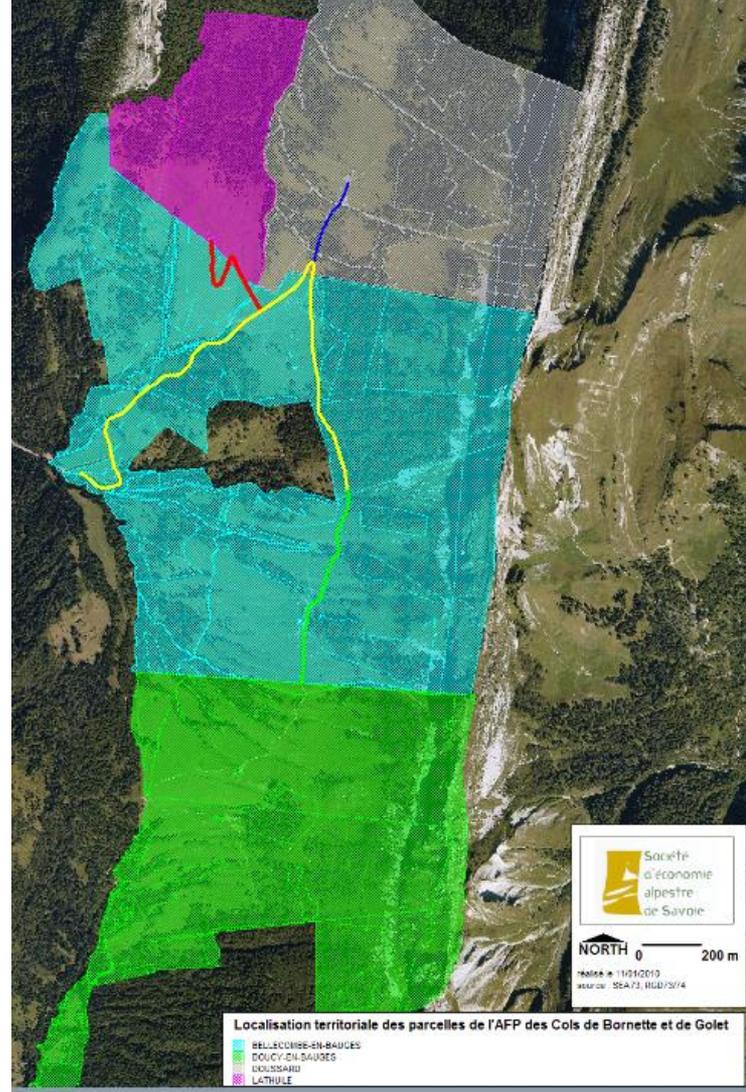
- Au moment de la création de l'AFP, réalisation d'une piste pastorale de 2,9 km (jaune et vert) pour un montant de 229 000 € HT (portage administratif réalisé par la commune de Bellecombe avec cofinancement et cofinancement également de Doussard et Lathuile).

→ **clé de répartition identique pour l'entretien**

- En 2014, réalisation de deux plateformes de traite pour un montant de 5 000 € HT (portage par l'AFP).

- En 2017, réalisation d'une desserte interne (bleu) pour un montant de 41 000 € HT.

→ **des réflexions à venir sur l'approvisionnement en eau**



Les AFP en Pays de Savoie

Présentation et enjeux :

Rappel sur les principes forts d'une AFP

- Création par arrêté préfectoral : 50% des propriétaires représentant 50% de la surface (50% de la surface si collectivités)
- Constitution d'une association de propriétaires fonciers (public et/ou privé) reconnue établissement public à caractère administratif (<-> gestion d'une collectivité mais avec des bénévoles).
- Organes de gestion : 1 Assemblée Générale, 1 Syndicat, 1 Président
- Capacité à porter des investissements par maîtrise d'ouvrage déléguée
- Possibilité de gestion des surfaces incluses dans le périmètre pour le compte de ses membres (bailleur)

Outil d'aménagement du territoire et espace de concertation, indépendant des limites administratives, intégrant les enjeux agropastoraux, forestiers, touristiques...

Les AFP en Pays de Savoie

Fonctionnement :

Assemblée Générale:

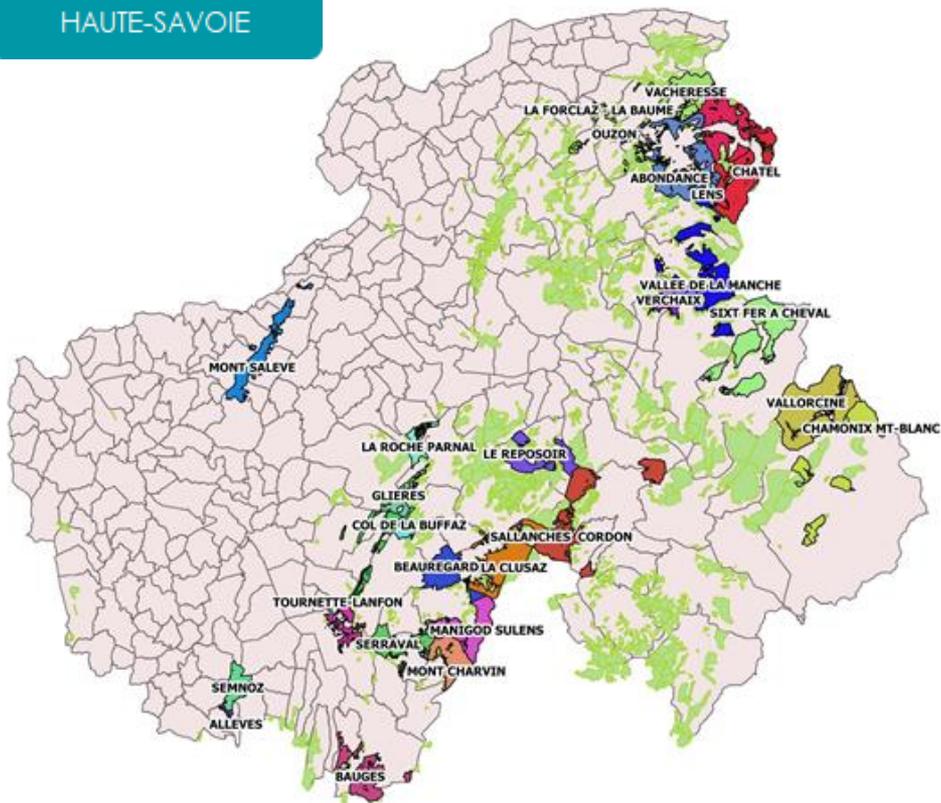
- Tenue tous les 2 ans maximum, rassemblement de l'ensemble des adhérents
- Validation du programme des travaux
- Approbation de la gestion du Syndicat
- Election du Syndicat

Syndicat:

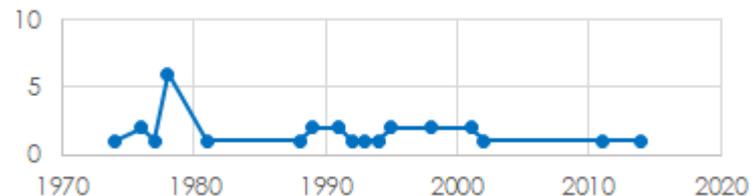
- Application du programme des travaux
- Gestion administrative et financière de l'AFP (avec appui d'un personnel technique)

Les AFP en Pays de Savoie

HAUTE-SAVOIE



28 Associations Foncières Pastorales
créées entre 1974 et 2014



Des chiffres clés en évolution

	2018	2015
Parcelles	17 420	16 188
Propriétaires	4 264	3 696
Surface (ha)	38 985	34 573

Plusieurs projets en cours de création :

- 2 projets à l'échelle communale,
- 1 projet à l'échelle d'un massif intercommunal

Acteurs majeurs des améliorations pastorales

Exemple sur l'année 2017 :



Schéma Départemental des **Espaces Naturels Sensibles de Haute-Savoie**



Dispositif régional **Plan Pastoral Territorial**

Année 2017	Nombre dossiers	Montant total travaux	Soutien département
Total	23	1 150 645 €	984 027 €
Portage AFP	12	319 000 €	211 275 €

Année 2017	Nombre dossiers	Montant total travaux	Soutien PPT
Total	20	619 061 €	429 706 €
Portage AFP	11	274 317 €	181 074 €

Soit 23 dossiers portés par les AFP en 2017 pour un montant total de 593 317 € de travaux aidés à hauteur de 392 349 €

Les AFP en Pays de Savoie

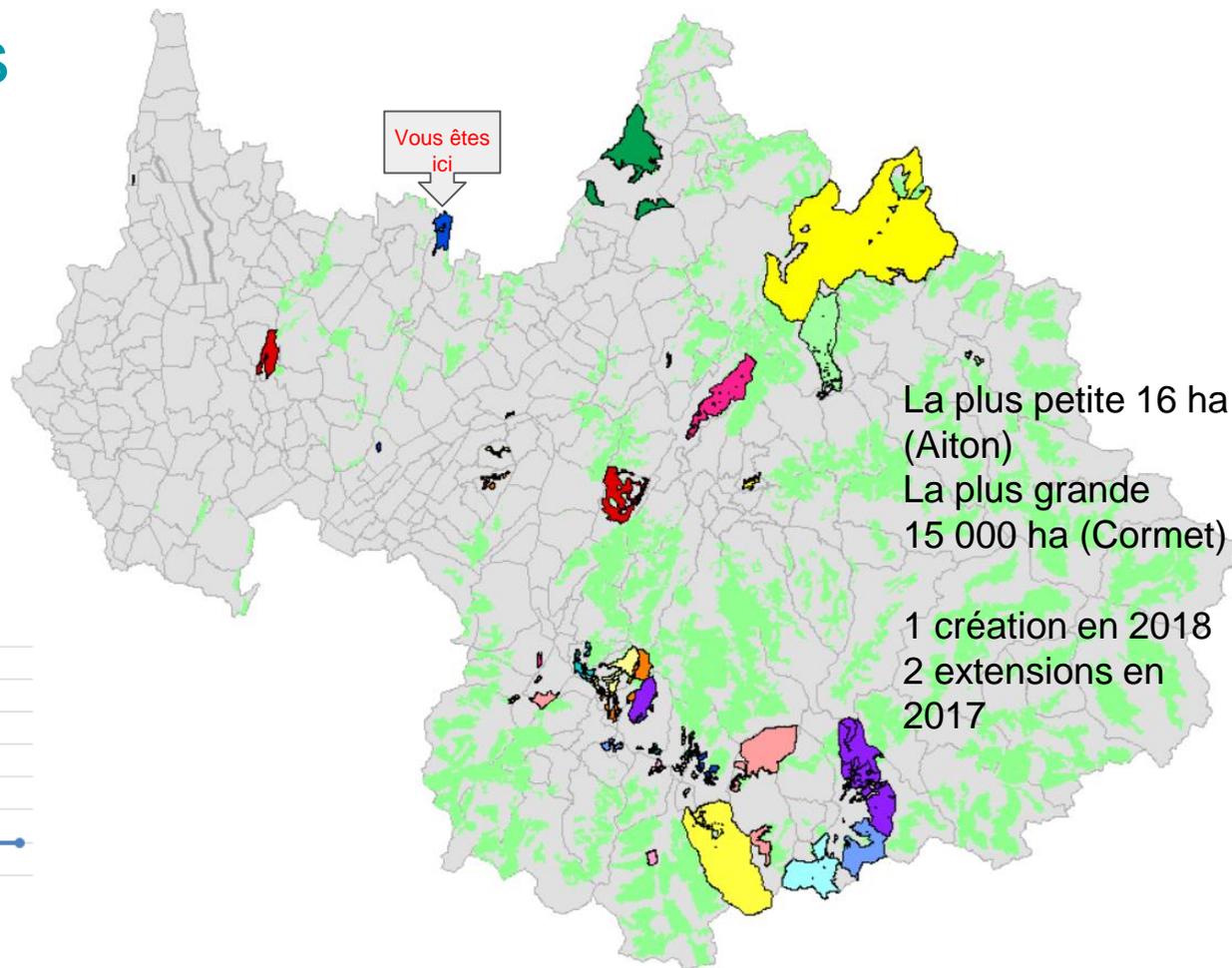
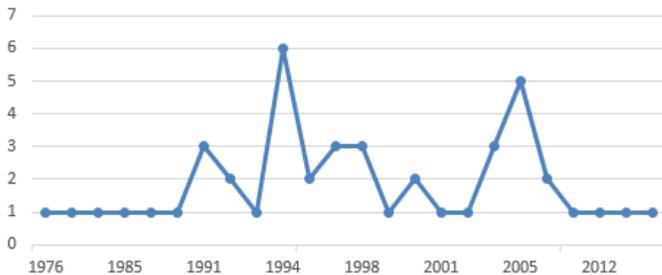
SAVOIE

134 000 ha d'UP et 21 000 ha de ZP

45 AFP

42 000 ha d'AFP

créées entre 1976 et 2018



Les AFP en Pays de Savoie

Une structuration collective des AFP sur les deux départements :

Fédération Départementale des AFP de Savoie “tendre vers des AFP actives et autonomes”

- Association loi 1901 créée en mai 2012
- 3 organes de gestion
 - une AG : Un collège de membres actifs (délibératif) : AFP du département + Un collège de membres associés (consultatif) : collectivités, DDT, Conseil Départemental, SEA,...
 - 1 Conseil d'administration
 - 1 Bureau
 - 1 Président
- 3 missions :
 - Représenter et promouvoir les AFP
 - Porter des projets transversaux et répondre à des problématiques communes
 - Appui individuel : face à face, rencontres annuelles, formations et bulletin d'information.
- Animation par la SEA73

Union Départementale des Associations Foncières Autorisées de Haute-Savoie

- Union sous d'un forme d'une AFP créée en 2001
- 3 organes de gestion :
 - 1 Assemblée générale regroupant l'ensemble des AFP adhérentes
 - 1 Syndicat composé de 6 membres titulaires et suppléants représentant l'ensemble des territoires
 - 1 Président
- Animation par la SEA 74
- But : aide à la gestion administrative et financière des AFP membres
- Actualisation cadastrale et dégrèvement foncier
- Possibilité d'être maître d'ouvrage délégué
- Une assurance groupe mutualisée

Les AFP en Pays de Savoie

Quels enjeux partagés pour les AFP des pays de Savoie

ENJEU n°1 :

Souhait de transmettre les responsabilités des membres du Syndicat →

Trouver des successeurs bénévoles pour remplacer les président(e)s et continuer à faire fonctionner politiquement les AFP des Savoie.



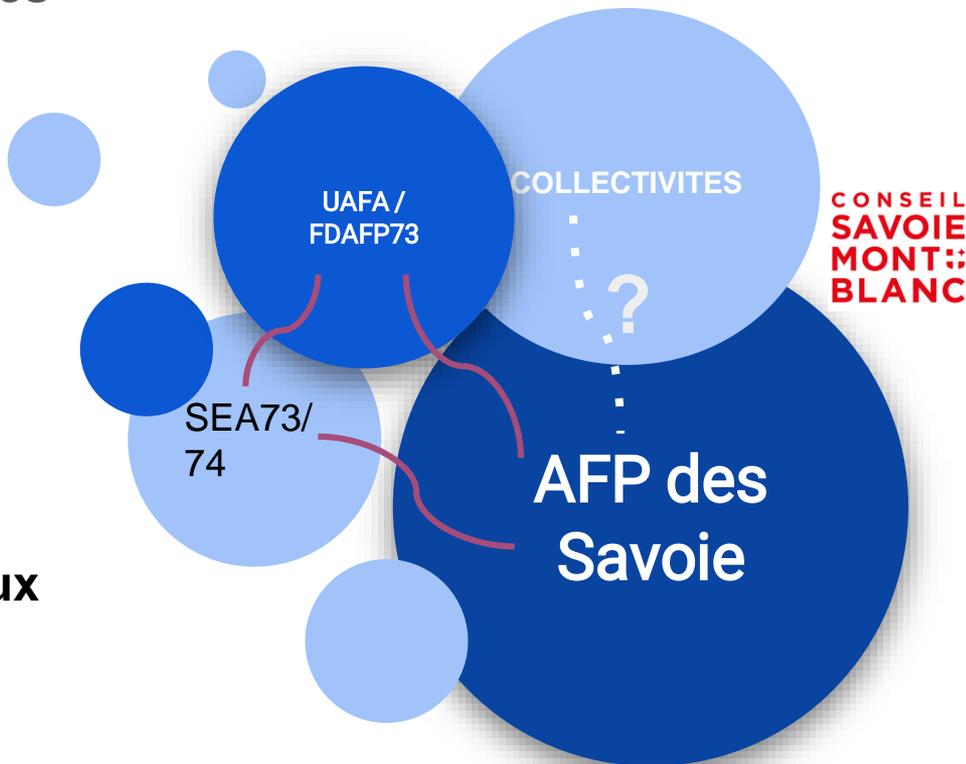
Les AFP en Pays de Savoie

Quels enjeux partagés pour les AFP des pays de Savoie

ENJEU n°2 :

Un lien technique fort avec les collectivités (appui administratif, gestion budgétaires, ...) souvent à l'origine de la création des AFP

→ **Trouver un cadre permettant aux collectivités d'accompagner techniquement les AFP dans leur gestion quotidienne.**



L'ATELIER THÉMATIQUE

“ Quelles ressources pour financer le fonctionnement de nos AFP ?”

- Le portage des travaux (pourcentage de participation sur le montant des travaux)
- L'accompagnement des contrats de location (part conservée par l'AFP)
- L'instauration d'une redevance



L'ATELIER THÉMATIQUE :

“ Quelles ressources pour financer le fonctionnement de nos AFP ? ”

Pourcentage de participation sur le montant des travaux :

Fondement juridique :

Lors de sa première réunion et de toute modification ultérieure, le syndicat élabore un projet de bases de répartition des dépenses (article 51 du Décret n°2006-504 du 3 mai 2006).

Mise en oeuvre opérationnelle

Le syndicat peut ainsi décider du pourcentage sur le montant de travaux pour frais de participation des propriétaires bénéficiaires du portage des travaux par l'AFP (maîtrise d'ouvrage déléguée). Cette décision fait l'objet d'une délibération.

Lors de la constitution du budget, cette recette est inscrite à la section de fonctionnement chapitre 758 *produits divers de gestion courante*.

Le Syndicat peut décider de réviser à la baisse ou à la hausse ce pourcentage. En effet le volume de travaux génère ainsi une recette variable suivant les années budgétaires.

L'ATELIER THÉMATIQUE :

“ Quelles ressources pour financer le fonctionnement de nos AFP ?”

Les contrats de location :

Principe : une partie du montant des contrats de location peut être utilisé pour financer le fonctionnement de l'AFP.

Fondement juridique :

Article R135-4 code rural

“ Une AFP autorisée ou constituée d'office doit, après prélèvement correspondant à ses frais de gestion et à la constitution éventuelle de provisions justifiées par les nécessités de sa gestion, répartir chaque année entre ses membres les recettes tirées de la mise en valeur pastorale ou forestière desdits membres, en fonction du degré de contribution de chaque propriété à la formation de cette recette”.

L'ATELIER THÉMATIQUE :

“ Quelles ressources pour financer le fonctionnement de nos AFP ? ”

Les contrats de location :

Mise en oeuvre opérationnelle :

- 1. Etablir des contrats de location** (mobilisation des AP départementaux) sur les surfaces valorisées par les éleveurs
- 2. Définir budgétairement ce que sont les :**

- frais de gestion : frais liés au fonctionnement administratif de la structure (copies, frais de timbres, indemnités président, secrétariat,...)

- la constitution éventuelle de provisions justifiées par les nécessités de sa gestion : travaux en projet, etc...

L'ATELIER THÉMATIQUE :

“ Quelles ressources pour financer le fonctionnement de nos AFP ? ”

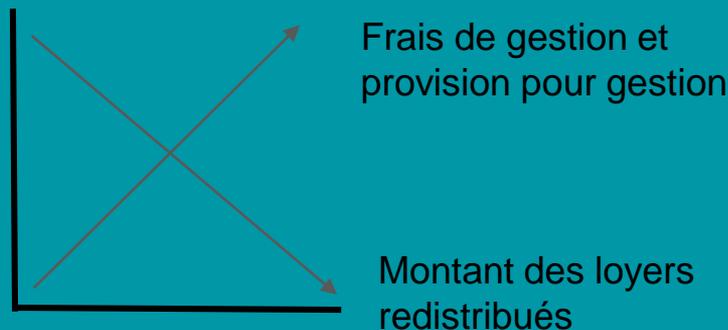
Les contrats de location :

Mise en oeuvre opérationnelle :

3. Validation du budget par le conseil syndical

avec une affectation des frais de gestion dans la section dépenses du budget de fonctionnement

Quelle stratégie pour votre AFP?



1. Un outil pour les AFP générant des loyers (importants).
2. Un équilibre à tenir entre le fonctionnement de l'AFP et les propriétaires

L'ATELIER THÉMATIQUE :

“ Quelles ressources pour financer le fonctionnement de nos AFP ?”

La mise en place de redevances : Exemple de l'AFP du Cornet de Roselend

16000 ha / pas de location des terrains / des propriétaires exploitants d'alpage de grande superficie / pas de gestion du foncier .

Fondement juridique :

Article 31 Ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004

“ I.- les ressources de l'association syndicale autorisée comprennent :

1°) les redevances dues par ses membres....

II.- Les redevances syndicales sont établies annuellement et réparties entre les membres en fonction des bases de répartition des dépenses déterminées par le syndicat. Ces bases tiennent compte de l'intérêt des propriétés à l'exécution des missions de l'associations.....”

NB : redevance
= participation
aux frais de
fonctionnement
et quotes-parts
aux travaux

Statuts : formulation peu différente dans les statuts MAIS obligatoirement présente.

L'ATELIER THÉMATIQUE :

“ Quelles ressources pour financer le fonctionnement de nos AFP ?”

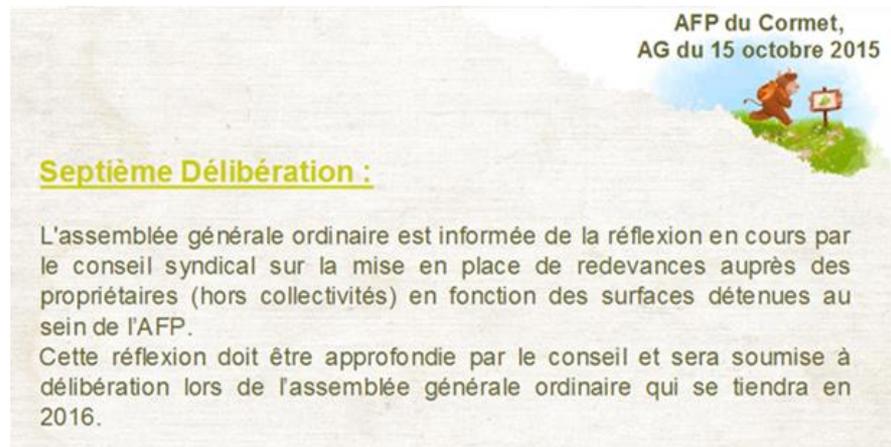
Mise en oeuvre opérationnelle :

1. Assemblée Générale : délibération autorisant le conseil syndical à réfléchir et proposer une grille de redevances



Validation à l'unanimité AG

(règle : majorité des voix des membres présents ou représentés)



L'ATELIER THÉMATIQUE :

“ Quelles ressources pour financer le fonctionnement de nos AFP ?”

Mise en oeuvre opérationnelle :

2. Rencontre avec la Trésorerie de Beaufort (11/2015) et travail du CS sur la grille de redevances

↓
Plusieurs simulations
Adéquation besoins budgétaires
et grille redevance

↓
**Validation grille en conseil
syndical**

	Montant estimatif total	Cotisations	
De 0 à 5,99 ha	0 €	0 €	exonéré de cotisations
De 6 à 99,99 ha	780 €	20 €	Base de 20 € puis + 20 € / tranche de 100 ha
De 100 à 199,99 ha	800 €	40 €	
De 200 à 299,99 ha	660 €	60 €	
De 300 à 399,99 ha	320 €	80 €	
De 400 à 499,99 ha	450 €	150 €	Base de 150 €, puis + 50 € / tranche de 100 ha
De 500 à 599,99 ha	200 €	200 €	
> ou = à 600 ha	250 €	250 €	
	3 460 €		

Liens au budget

L'ATELIER THÉMATIQUE :

“ Quelles ressources pour financer le fonctionnement de nos AFP ? ”

Mise en oeuvre opérationnelle :

3. Présentation devant l'AGO (04/2016)

- Point bien indiqué dans l'ordre du jour de la convocation

« Délibération sur la mise en place d'une redevance, auprès de ses membres, liée au frais de fonctionnement de l'AFP »



Validation de la grille par l'AGO

Mise en place de redevance Pour l'année 2016

AFP du Cormet,
AG du 25 avril 2016



Objectif :

Equilibrer les dépenses de fonctionnement à caractère général (fournitures, comptabilité, suivi et secrétariat de l'AFP, etc...).

Il est proposé la règle suivante :

- Les comptes de propriété, ayant une surface inférieure à 6 ha, au sein de l'AFP, **sont exonérés de la redevance.**
- Les comptes de propriété supérieurs ou égal à 6 ha, au sein de l'AFP, devront s'acquitter d'une redevance. Le montant de cette redevance dépendra de la surface des comptes de propriété.
→ répartition détaillée dans le tableau ci-après.
- En cas d'indivision, il ne sera demandé **qu'une seule redevance pour le compte de propriété concerné.**



Mise en place de redevance Pour l'année 2016

AFP du Cormet,
AG du 25 avril 2016



	Montant estimatif total	Redevance	
De 0 à 5,99 ha	0 €	0 €	exonéré de redevance
De 6 à 99,99 ha	780 €	20 €	Base de 20 €
De 100 à 199,99 ha	800 €	40 €	puis + 20 € / tranche de 100 ha
De 200 à 299,99 ha	660 €	60 €	
De 300 à 399,99 ha	320 €	80 €	
De 400 à 499,99 ha	450 €	150 €	Base de 150 €, puis
De 500 à 599,99 ha	200 €	200 €	+ 50 € / tranche de 100 ha
> ou = à 600 ha	250 €	250 €	
	3 460 €		



L'ATELIER THÉMATIQUE :

“ Quelles ressources pour financer le fonctionnement de nos AFP ? ”

Mise en oeuvre opérationnelle :

4. Envoi par des redevances

- **Réalisation du listing des destinataires + ciblage pour les indivisions des personnes référentes**
- **Transmission du listing à la mairie pour la création des lignes de comptes à la trésorerie pour envoi des titres de paiement**
- **Envoi par la trésorerie des titres de paiement accompagnés d'un courrier explicatif pour les propriétaires.**

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP du Cornet de Roselend qui s'est tenue le 25 Avril 2016, les membres présents ont approuvé, à l'unanimité, la délibération relative à la « Mise en place d'une redevance », auprès des propriétaires membres de l'AFP afin d'équilibrer les dépenses de fonctionnement de la structure (fournitures, comptabilité, suivi et secrétariat de l'AFP, autres...).

Les règles suivantes ont été validées :

- Les propriétaires possédant une surface supérieure ou égale à 6 ha, au sein de l'AFP, devront s'acquitter d'une redevance. Le montant de cette redevance dépendra de la surface des comptes de propriété (Cf. tableau ci-dessous).

	Montant de la Redevance		Montant de la Redevance
De 0 à 5,99 ha	0 €	De 300 à 399,99 ha	80 €
De 6 à 99,99 ha	20 €	De 400 à 499,99 ha	150 €
De 100 à 199,99 ha	40 €	De 500 à 599,99 ha	200 €
De 200 à 299,99 ha	60 €	> ou = à 600 ha	250 €

- En cas d'indivision, il ne sera demandé qu'une seule redevance pour le compte de propriété concerné.

Vous retrouverez, en pièce jointe à ce courrier, **le titre de paiement de la part du Trésor Public**. En effet, pour les AFP, les fonctions de comptable sont assurées par un comptable public ; dans notre cas, il s'agit du percepteur de Beaufort.

Nous vous rappelons que **les propriétaires membres de l'AFP bénéficient d'un dégrèvement de la cotisation de la taxe foncière** pour la part perçue au profit des communes et groupements de communes à fiscalité propre sur les propriétés non bâties. L'ensemble des démarches pour bénéficier de ces exonérations sont réalisées directement par le secrétariat de l'AFP.

Nous restons à votre disposition, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le Président
André BLANC GONNET

Les AFP en **Pays de Savoie**

AFP

et nouvelle politique pastorale

du

CONSEIL

SAVOIE MONT BLANC



Le CSMB =

- ❖ « **Entente interdépartementale** » – décisions en CA

- ❖ Commission Interdépartementale Agriculture, Forêt, Environnement - CIAFE - dialogue avec Comm. Départementales.
 - Travail **interservices**
 - Fonctionnement réactif - pivot « Acteurs – Territoires - Départements-Région »

- ❖ **Plusieurs compétences** d'intérêt Savoie-Mont-Blanc :
 - Tourisme, bibliothèques, agriculture, forêt, environnement...

Intention → **représenter enjeux** des 2 Savoie,
peser sur intérêts politiques, financiers / Massif Alpes et Région

Politique Agricole Forestière et Pastorale SMB

Budget ~ 8 M€,

= **Essentiel** de l'action éco agri et forestière 73/74

Dialogue permanent avec socio-pros

→ CIASMB, filières et acteurs ayant mutualisé
(moyens et priorités communes).

Axée sur :

- attractivité du territoire : « **produits, races** et paysages »
- **filières** combinant performances économique et environnementale // enjeux sociétaux.
 - Invest Filières végétales, ovines, caprines
 - Invest. Magasins prod, pêche ...
- **démarches collectives** pour une agriculture d'excellence,
 - Invest. Ind. Agro alimentaire /coopérative ...
- **filière forêt bois** à ancrer territoire SMB
 - Débardage cable , Dessertes forestières, etc
- **gestion durable** et soutenable des forêts,
- promouvoir et innover **bois matériau / construction**

Politique Pastorale Savoie Mont-Blanc - en construction

Forces du pastoralisme SMB → 229 000 ha - ampleur et diversité

- ✓ Attractivité - cadre de vie, milieux naturels et paysages
- ✓ Le collectif! - ~ 60 AFP / 110 GP
- ✓ Dynamisme économique et social - 3000 pers+ filières agro-alim
- ✓ Typicité laitière / transformation / signes de qualité,

Volonté → s'inscrire dans pastoralisme alpin, régional et national,
ET différencier Savoie Mont-Blanc

- Valorisation image montagne,
- Renouvellement /développement,
- Adaptation économique et climatique - moyenne montagne !

Concertation Politique et tech entretenue Depuis 2017

- ✓ Rapprocher pratiques & représentations politiques
- ✓ Sens commun → diversités/enjeux conjoints
- ✓ Coordonner → compétences / dispositifs / financements Départementaux
- ✓ Effets leviers → € PDR / Région
- ✓ Réglementaire

Politique Pastorale SMB - depuis juin 2018

OBJ. 1 : Redynamiser productions laitières alpages et montagnettes

1a – Investir sur production transformation laitière en alpage

- 40% aides publiques
- Plancher 30 k€ / Plaf 200k€
- Bâtiments d'élevage, traite mobile, transformation laitière en alpage.

Investissements pour :
exploitations agricoles,
groupements pastoraux,
collectivités et **AFP**,

1 b - Redynamiser alpage laitiers en déprise – CIASMB & SEA 73/74

- agir // exploitation, territoire, filière.
- Test Massif des Bauges

OBJ. 2 : Soutenir Ingénieries / intérêt général pour acteurs et territoires

2a - Coordonner missions d'intérêt général SEA 73 / SEA 74/ CIASMB + Spécificités : action foncière, biodiversité, prédation sur les territoires etc.

Médiation, expertise,
création et vie des AFP etc.

2b - Ingénierie ponctuelle

- « gestion intégrée des « espaces intermédiaires » - reconquête /mise en valeur

OBJ. 3 : Aménager espaces pastoraux

- Rapprocher les pratiques

Etudes, animations,
travaux et équipés **AFP**

Donc **Appui aux AFP-** conjoint CSMB et Départements 73/74

direct ou indirect - à toutes étapes :

→ Emergence & création

→ Projets & invest

→ Vie admin et financière

→ représentation collective (Union/Fédé)

En 2018 - **Interventions 73/74 similaires** pour :

▪ Appui institutionnel et politique	Porter l'intérêt collectif	Départements CSMB
▪ Mise à disposition animation / expertise	via SEAs et CIASMB <ul style="list-style-type: none"> • Pour les AFP • Pour Union ou Fédération 	Départements CSMB
▪ Soutien actions collectives	Union ou Fédération	Départements
▪ Aides aménagement et diagnostics	(avec ou sans FEADER)	Départements
▪ Aides investissements économiques	production et transformation en alpage	CSMB

CONCLUSIONS DE LA MATINEE

Dialogue avec les
élus du CSMB

